

# L' Assurance Maladie

Près de **15 milliards** de dépenses en 2015 en **Nouvelle Aquitaine**, pour le régime général (et SLM)



- **6,1 milliards** au titre des soins de ville
  - ☞ 1,7 pour les médicaments
  - ☞ 0,8 pour les indemnités journalières
  - ☞ 1,7 pour les honoraires médicaux
  - ☞ 0,8 pour les honoraires paramédicaux
  - ☞ 0,3 pour les transports
- **5,8 milliards** de versements aux établissements de santé
- **1,6 milliards** de versements aux établissements médico-sociaux

# Les missions de l'Assurance Maladie

- Elle assure la prise en charge des dépenses de santé des assurés et garantit l'accès aux soins de tous.
- Elle mène également des programmes de prévention et de dépistage.
- Grâce à son action sociale, elle favorise l'accès à la santé des plus démunis.
- La gestion du risque est au cœur des missions de l'AM. Elle consiste dans la régulation de l'évolution des dépenses de soins tout en améliorant l'état de santé de la population. C'est une maîtrise médicalisée qui garantit la qualité des soins au meilleur coût et permet des gains d'efficacité du système de soins.

# *L'Assurance Maladie, votre partenaire*

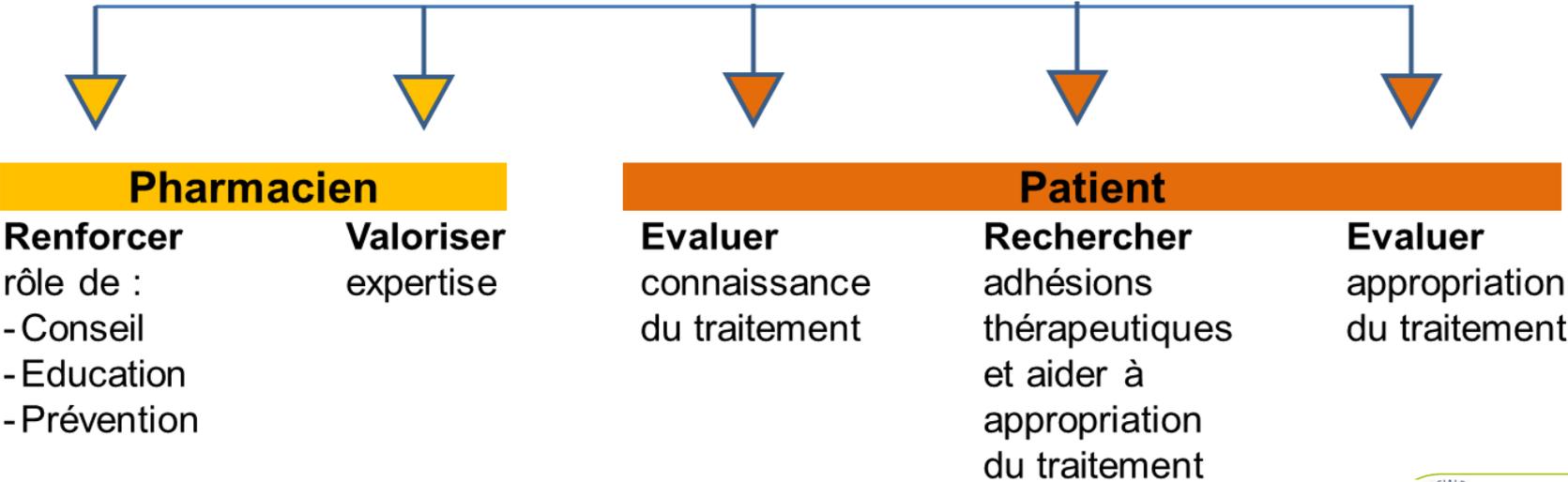
- Elle est le partenaire des acteurs du système de soins et des professionnels de santé au travers des Conventions signées avec leurs représentants syndicaux.
- La Convention de mai 2012 a marqué une véritable évolution du métier de pharmacien avec l'ambition de revaloriser son rôle en santé publique et de faire progresser la santé.
- Cette reconnaissance du rôle du pharmacien s'est traduite par la création de modes de rémunération diversifiés portant notamment sur des engagements individualisés de qualité de la dispensation, d'efficience de la délivrance et de modernisation de l'officine.

# Les entretiens pharmaceutiques

## Convention Nationale

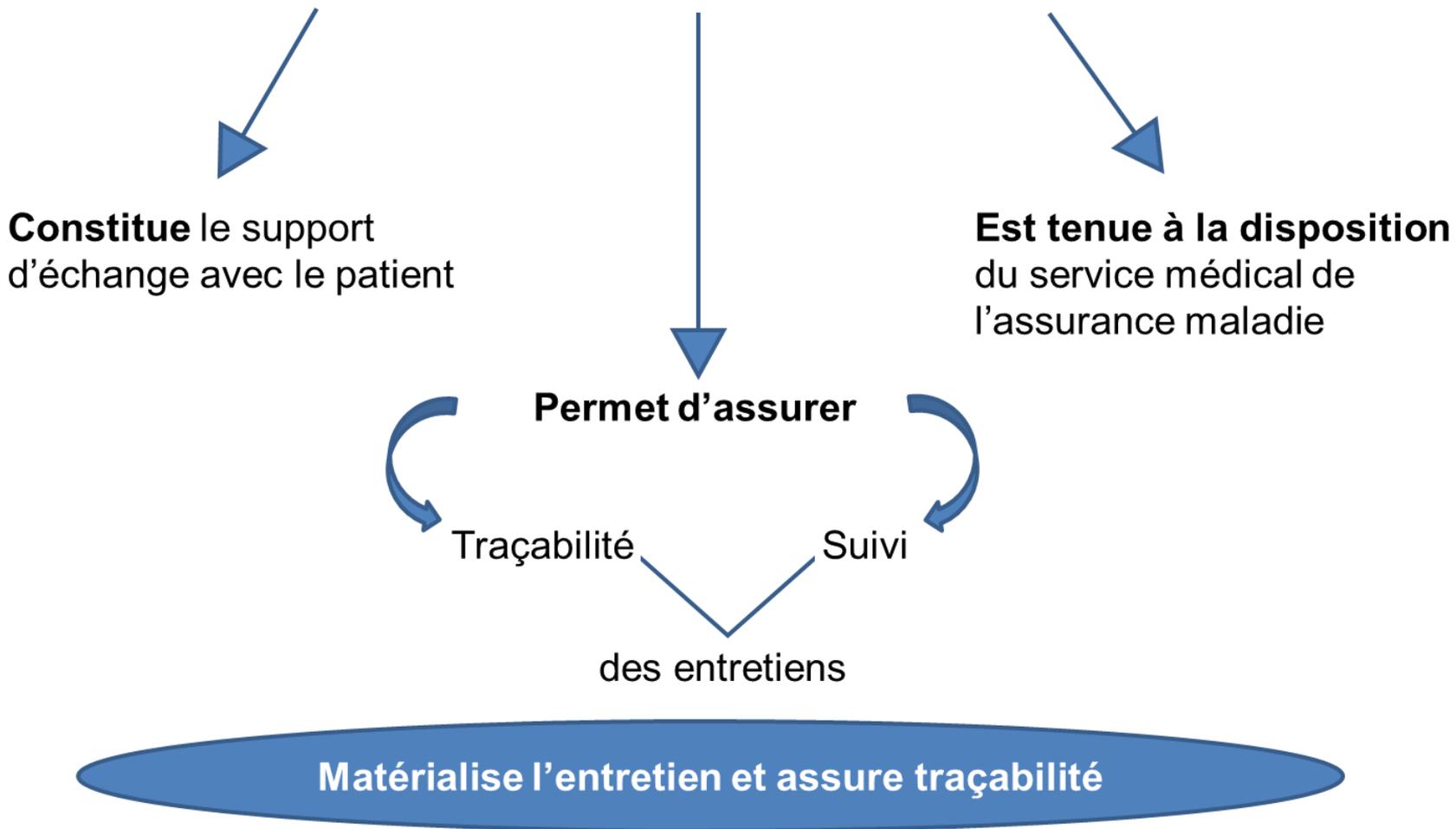
Entretiens pharmaceutiques  
Accompagnement patients pour certaines pathologies chroniques

- ✓ Prise en charge personnalisée et optimale du patient
- ✓ Prévention des risques iatrogéniques



# Les entretiens pharmaceutiques

## La fiche de suivi de l'entretien



# Les entretiens pharmaceutiques

## La fiche de suivi de l'entretien comporte

Eléments relatifs à :

- ✓ Malade
- ✓ Traitement
- ✓ Adhésion
- ✓ Surveillance
- ✓ Effets indésirables
- ✓ ...

+

Conclusions

Patient

Pharmacien

En particulier :

- ✓ Niveau d'information
- ✓ Nécessité d'un contact avec le prescripteur
- ✓ Nécessité et contenu des futurs entretiens

AVK – AOD - Asthme

# Facturation à l'Assurance Maladie

- **Qualité de la saisie :**
  - Dates de prescription et d'exécution : stupéfiants, hypnotiques, départ à l'étranger...
  - Identification du prescripteur et saisie du RPPS : homonymie, prescription restreinte...
  - Ayant-droit
- **Facturation des produits non codés (PA, DVO, PMR, ..)**
  - Codes prestations ne sont pas des « fourre-tout »
  - Saisie des prix et tarifs

# Facturation à l'Assurance Maladie

- **Facturation en mode dégradé B2D:**
  - **L'exception** sauf résidents EHPAD
  - **Signature de l'assuré = preuve de la réalisation de l'acte sauf**
    - ✓ **Prestations prévues par arrêté du 10/02/2004 (perfusion, oxygénothérapie, nutrition entérale etc...)**
    - ✓ **Impossibilité de signer**

# L'Assurance Maladie, votre partenaire

**Pour aller plus loin, tous les supports utiles sur ameli.fr :**

*Guide d'accompagnement du patient, Fiche de suivi patient, Questionnaire patient, Dépliant d'information patient, Mémo pharmacien, Affichette accompagnement pharmaceutique*

- <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/exercer-au-quotidien/accompagnement-des-patients-chroniques.php>
- <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/votre-convention/convention-nationale-titulaires-d-officine/avenant-n-1-a-la-convention-nationale.php>
- <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/votre-convention/convention-nationale-titulaires-d-officine/avenant-n-4-a-la-convention-nationale.php>
- <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/votre-convention/convention-nationale-titulaires-d-officine/avenant-n-8-a-la-convention-nationale.php>

